

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2716**

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Pierre Dupont et appartenant à la Commune

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 14 novembre 2011**Décision n° B-2011-2716**

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Pierre Dupont et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet de réalisation d'une aire de stationnement de bus scolaire rue Pierre Dupont à Neuville sur Saône, la Commune a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin qu'elle en réalise l'aménagement.

A ce titre, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie de 128 mètres carrés environ, à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 76 de la section AI et appartenant à la Commune.

Aux termes du compromis, la Commune céderait le terrain en cause à la Communauté urbaine au prix de 1 € symbolique, libre de toute location ou occupation.

Il est précisé également que les travaux de démolition et de reconstruction de la clôture du nouvel alignement seront pris en charge par la Commune ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du conseil municipal du 28 avril 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu de 128 mètres carrés environ à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 76 de la section AI, située rue Pierre Dupont à Neuville sur Saône, dans le cadre de l'aménagement d'une dépose de bus scolaire rue Pierre Dupont.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 1 € correspondant au prix de l'acquisition et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.